

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020**

Dans un arrêté ministériel publié le 15 mars 2020, le gouvernement du Québec permet temporairement aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos et autorise les élus à y participer par tout moyen de communication. Ces modalités visent à minimiser les risques de propagation du coronavirus (COVID-19). Cette séance est donc tenue à huis clos et par téléconférence.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le lundi 6 avril 2020, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. le maire Sylvain Hudon

M. Vincent Bérubé
M^{me} Lise Bellefeuille
M. Mario Guignard
M. Simon Fissette
M. Steve Leclerc

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Cédric Gagnon, directeur général, M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, et M^{me} Danielle Caron, greffière.

Moment de réflexion

Avant de débiter la séance, M. le maire invite ses consœur et confrères membres du conseil municipal à un court moment de réflexion.

Adoption de l'ordre du jour

89-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire du 23 mars 2020

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 72 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

90-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mars 2020.

Approbation de dépenses - Autorisation de paiement - Liste des engagements

91-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les dépenses inscrites à la liste sélective des déboursés de la période du 11 mars 2020 au 1^{er} avril 2020, à la liste des comptes fournisseurs émise en date du 1^{er} avril 2020 ainsi qu'au journal des salaires du mois de mars 2020, le tout totalisant une

somme de 503 635,40 \$, d'autoriser leur paiement, et d'accepter la liste des engagements au montant de 2 078 563,87 \$.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-haut décrétées.

Isabelle Lemieux, trésorière

Avis de motion et dépôt de projet - Règlement numéro 4-2020 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 11-2019 établissant la tarification pour l'année 2020

M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille donne un avis de motion de l'adoption, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 4-2020 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 11-2019 établissant la tarification pour l'année 2020.

M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille dépose séance tenante le projet de règlement numéro 4-2020. Des copies de ce projet de règlement seront disponibles dès à présent au greffe de la Ville pour les personnes intéressées.

Lise Bellefeuille, conseillère

Avis de motion et dépôt de projet - Règlement numéro 5-2020 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 12-2019 établissant les taux d'imposition pour l'année 2020 et de modifier le règlement numéro 06-90 visant à déterminer le nombre de versements offert pour le paiement des taxes ou compensations municipales et autres modalités d'application du paiement en plusieurs versements

M. le conseiller Vincent Bérubé donne un avis de motion de l'adoption, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 5-2020 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 12-2019 établissant les taux d'imposition pour l'année 2020 et de modifier le règlement numéro 06-90 visant à déterminer le nombre de versements offert pour le paiement des taxes ou compensations municipales et autres modalités d'application du paiement en plusieurs versements.

M. le conseiller Vincent Bérubé dépose séance tenante le projet de règlement numéro 5-2020. Des copies de ce projet de règlement seront disponibles dès à présent au greffe de la Ville pour les personnes intéressées.

Vincent Bérubé, conseiller

Règlements d'emprunt numéros 3-2008, 8-2008, 6-2009, 8-2009, 12-2010, 2-2012, 2-2013, 7-2013, 4-2014, 6-2014, et 13-2018 - Émission d'obligations - Résolution d'adjudication

Date d'ouverture :	6 avril 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	15 h	Échéance moyenne :	4 ans et 4 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	21 avril 2020
Montant :	2 905 000 \$		

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 3-2008, 8-2008, 6-2009, 8-2009, 12-2010, 2-2012, 2-2013, 7-2013, 4-2014, 6-2014, et 13-2018, la Ville de La Pocatière souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU que la Ville de La Pocatière a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 21 avril 2020, au montant de 2 905 000 \$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

187 000 \$	1,70000 %	2021
191 000 \$	1,75000 %	2022
195 000 \$	1,85000 %	2023
199 000 \$	2,00000 %	2024
2 133 000 \$	2,05000 %	2025

Prix : 98,75300 Coût réel : 2,32737 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

187 000 \$	1,40000 %	2021
191 000 \$	1,60000 %	2022
195 000 \$	1,70000 %	2023
199 000 \$	1,90000 %	2024
2 133 000 \$	2,00000 %	2025

Prix : 98,47600 Coût réel : 2,33020 %

3 VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

187 000 \$	1,25000 %	2021
191 000 \$	1,45000 %	2022
195 000 \$	1,75000 %	2023
199 000 \$	2,00000 %	2024
2 133 000 \$	2,05000 %	2025

Prix : 98,33153 Coût réel : 2,41013 %

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

92-2020 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 905 000 \$ de la Ville de La Pocatière soit adjudgée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le

système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2020, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

Règlements d'emprunt numéros 3-2008, 8-2008, 6-2009, 8-2009, 12-2010, 2-2012, 2-2013, 7-2013, 4-2014, 6-2014, et 13-2018 - Émission d'obligations - Résolution de concordance et de courte échéance

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de La Pocatière souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 905 000 \$ qui sera réalisé le 21 avril 2020, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt numéro	Pour un montant de \$
8-2009	598 100 \$
3-2008	95 600 \$
6-2009	127 900 \$
6-2014	173 348 \$
2-2012	136 100 \$
4-2014	309 500 \$
8-2008	18 152 \$
12-2010	86 100 \$
7-2013	93 200 \$
2-2013	299 000 \$
13-2018	178 400 \$
13-2018	789 600 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 3-2008, 8-2008, 6-2009, 8-2009, 12-2010, 2-2012, 2-2013, 7-2013, 4-2014, 6-2014, et 13-2018, la Ville de La Pocatière souhaite émettre un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

93-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 21 avril 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 21 avril et le 21 octobre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation; à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant : Caisse Desjardins de l'Anse de La Pocatière, 308, 4^e Avenue, La Pocatière (Québec) G0R 1Z0;

8. les obligations seront signées par le maire et la trésorière. La Ville de La Pocatière, tel que permis par la Loi, mandate CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 3-2008, 8-2008, 6-2009, 8-2009, 12-2010, 2-2012, 2-2013, 7-2013, 4-2014, 6-2014, et 13-2018 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour une terme de **cinq (5)** ans (à compter du 21 avril 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Affectation - Utilisation de soldes disponibles provenant de règlements d'emprunt fermés

CONSIDÉRANT que la Ville désire se prévaloir des dispositions de l'article 8 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux qui prévoit que les soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés peuvent être affectés à la réduction du solde d'un emprunt lors de son refinancement ou une diminution d'un nouvel emprunt à contracter;

CONSIDÉRANT que la Ville détient des soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés pour des règlements qui sont refinancés ou pour lesquels un nouvel emprunt est contracté;

94-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE, dans le cadre de l'emprunt sur obligations du 21 avril 2020, la Ville affecte au remboursement des emprunts sur les mêmes règlements dont ils sont issus, les soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés suivants :

Règlement d'emprunt	Solde disponible
6-2014	2 352,19 \$
8-2008	3 647,81 \$

Demande d'augmentation de la marge de crédit de la Ville

CONSIDÉRANT que, conformément au 2^e alinéa de l'article 567 de la Loi sur les cités et villes, le conseil peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses pour l'administration courante ou de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré et les contracter aux conditions et pour la période qu'il détermine;

CONSIDÉRANT le contexte actuel de pandémie lié à la COVID-19, et les impacts majeurs de celle-ci sur les contribuables;

CONSIDÉRANT que le conseil a décidé de reporter la date de versement des deux prochains versements de taxes municipales et de diminuer le taux d'intérêt et la pénalité applicables sur les versements 2020 impayés, et que cela impactera les liquidités de la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville pourrait manquer ponctuellement de liquidités pour assumer ses obligations courantes dans l'attente de la réception de revenus divers comptabilisés pour l'année en cours, tels les taxes, les subventions et autres;

CONSIDÉRANT que la Ville dispose déjà d'une marge de crédit de 1 000 000 \$ auprès de la Caisse Desjardins de l'Anse de La Pocatière et qu'il y a lieu de demander une hausse de celle-ci;

95-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE DEMANDER à la Caisse Desjardins de l'Anse de La Pocatière d'augmenter la marge de crédit de la Ville de La Pocatière de 1 000 000 \$, la faisant ainsi passer à 2 000 000 \$ jusqu'à la fin de l'année 2020 où elle sera ramenée à 1 800 000 \$;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tous documents utiles ou nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2020, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

Entretien du Centre Bombardier - Attribution de contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a procédé à un appel d'offres public pour attribuer le contrat d'entretien du Centre Bombardier pour la période du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2022, avec possibilité de prolongation pour deux périodes additionnelles d'une année chacune;

CONSIDÉRANT que l'analyse des soumissions reçues démontre que la plus basse soumission est conforme;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a, aux termes du décret 2020-004, daté du 15 mars 2020, décrété la suspension des activités des lieux qui accueillent le public à des fins culturelles, éducatives, sportives, de loisirs et de divertissement, et que le Centre Bombardier est visé par ce décret;

CONSIDÉRANT que le Centre Bombardier est actuellement utilisé comme centre de dépistage de la COVID-19 par le CISSS du Bas-Saint-Laurent et qu'il n'est pas possible pour la Ville de connaître, pour le moment, la durée de cette utilisation;

CONSIDÉRANT que cette situation constitue un cas de force majeure permettant à la Ville de proroger le début du contrat relatif à l'entretien du Centre Bombardier;

96-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ATTRIBUER le contrat d'entretien du Centre Bombardier au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Sogep inc., pour la période du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2022, avec option de prolongation pour deux périodes additionnelles d'une année chacune;

DE DÉCRÉTER, à cette fin, une dépense correspondant aux sommes indiquées au bordereau de soumission, soit un montant total approximatif de 1 098 968,15 \$, (compte tenu que la dépense peut varier si la Ville confie ou non à l'adjudicataire des travaux à taux horaire prévus au devis, et ce, en fonction des heures réellement effectuées), toutes taxes en sus;

D'INFORMER immédiatement l'adjudicataire, cette résolution devant servir d'avis, que conformément aux termes de la clause 27 du devis de l'appel d'offres, intitulée FORCE MAJEURE, la Ville proroge le début de l'entrée en vigueur de ce contrat au moment où la Ville aura récupéré l'utilisation entière du Centre Bombardier et que les opérations de désinfection auront été effectuées, le cas échéant. Conséquemment, la durée du contrat sera prorogée d'autant. Lorsque l'adjudicataire sera informé de la date officielle du début du contrat, il aura deux semaines à compter de celle-ci pour que le Centre Bombardier soit opérationnel pour toutes les activités qui s'y déroulent normalement;

QUE le devis, les addendas, le bordereau de soumission et la présente résolution fassent foi de contrat entre les parties;

D'AUTORISER M^{me} Anny Morin, directrice des Services récréatifs, culturels et communautaires, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2020, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

Services professionnels d'un vérificateur financier - Attribution de contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de deux firmes comptables;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été analysées par un comité de sélection en fonction du système de pondération prévu au devis de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection contenue au rapport transmis en date du 26 mars 2020;

97-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ATTRIBUER à la firme Raymond Chabot Grant Thornton, bureau de La Pocatière, le contrat relatif à la fourniture des services professionnels de vérificateur externe pour procéder à l'audit financier de la Ville et des organismes compris dans son périmètre comptable pour les exercices financiers 2019, 2020 et 2021, le tout tel que décrit au devis de l'appel d'offres;

DE DÉCRÉTER à cette fin une dépense de 48 745 \$, toutes taxes en sus;

D'AUTORISER M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2020, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

Acquisition d'un écarteur et d'un ciseau hydraulique à batteries - Appel d'offres sur invitation

98-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que soumis, le devis relatif à l'acquisition d'équipements pour le Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, soit un écarteur et un ciseau hydraulique à batteries, et d'autoriser le greffe à procéder à l'appel d'offres sur invitation auprès d'au moins trois fournisseurs.

Cour municipale commune de la Ville de La Pocatière - Embauche d'une greffière adjointe

CONSIDÉRANT que M^{me} Louise Dussault, greffière de la Cour municipale, a avisé de son départ à la retraite, avec prise d'effet le 4 septembre 2020, et qu'il y a lieu de combler la vacance à ce poste;

99-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'EMBAUCHER M^{me} Noémie Malenfant, de Gatineau, à titre de greffière adjointe de la Cour municipale commune de la Ville de La Pocatière, avec entrée en poste le 4 mai 2020, et à titre de greffière de ladite Cour à compter du 5 septembre 2020;

QUE M^{me} Malenfant soit intégrée à l'échelon 1 de la classe salariale 5 et qu'elle soit engagée comme cadre à l'essai avec période de probation de six mois à compter de son entrée en fonction, le tout conformément à la Politique de gestion des conditions de travail du personnel de direction.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2020, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

Autres sujets

Aucun sujet n'est ajouté.

Période de questions

Aucun contribuable n'étant présent, aucune question n'est adressée au conseil.

Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

100-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 19.